

Avis d'appel à Projets

Création d'un Centre de Planification et d'Education Familiale à Saint Laurent du Maroni

Autorité compétente pour l'appel à projet

**Monsieur le Président de la
Collectivité Territoriale de la Guyane
Carrefour de Suzini
4129, route de Montabo
BP 7025
97300 CAYENNE**

Service en charge du suivi de l'appel à projet

DPMIPS

Collectivité Territoriale de Guyane
Hôtel de la Collectivité Territoriale de Guyane
Carrefour de Suzini - 4179, Route de Montabo
97307 CAYENNE - Standard : **0594 300 600**

Pour toute question : *eric.giblot-ducray@ctguyane.fr*

Clôture de l'appel à projet

Vendredi 16 octobre à minuit « cachet de la Poste faisant foi »

Cahier des charges + annexes

Annexe1 : constitution du dossier

Annexe2 : identification du projet

Annexe3 : critères d'évaluation des dossiers

1. Objet de l'appel projet attendu :

L'avis d'appel à projet a pour objet la création d'un CPEF sur la commune de Saint Laurent du Maroni.

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre des Articles L2311-1 et suivants du Code de la Santé Publique, l'arrêté du 5 novembre 1992 relatif aux centres de planification ou d'éducation familiale et le décret n°2018-169 du 07/03/2018

2. Cahier des charges :

Le cahier des charges de l'appel à projet annexé au présent avis sera téléchargeable sur le site de la CTG à l'adresse suivante :

www.ctguyane.fr

Sur demande auprès du service en charge de l'appel à projet, le cahier des charges pourra également être transmis par mail dans un délai de 8 jours.

3. Critères de sélection et modalités d'évaluation des projets :

Afin de garantir le principe d'égalité de traitement et de transparence des procédures, les critères de sélection et les modalités des projets font l'objet de l'annexe du cahier des charges et sont disponibles sur le site internet de la CTG.

Les projets seront analysés par les instructeurs désignés par le Président de la Collectivité territoriale de la Guyane qui seront chargés de :

- Vérifier la recevabilité administrative et la complétude des dossiers
- Vérifier l'éligibilité du projet au regard des critères définis dans le cahier des charges
- Analyser au fond les projets en fonction des critères de sélection mentionnés dans l'annexe n° 3

Les projets dont le dossier aura été déclaré complet feront l'objet d'un examen par la commission dont la composition est fixée par le Président de la Collectivité territoriale de Guyane. La date prévisionnelle de la commission est fixée au 30 octobre 2020

La commission établira un classement des projets qui sera diffusée le 2 novembre 2020

A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés par simple courrier ou par mail.

4. Pièces justificatives exigibles au dépôt du dossier :

1°) La fiche d'inscription reprise en annexe 2 du cahier des charges permettant d'identifier le candidat et le projet

L'identité du candidat gestionnaire, qualité, adresse et contacts

L'identité du service à créer, implantation, personne référente

2°) Les éléments de réponse à l'appel à projet :

Afin de construire un dossier homogène, le candidat est invité à suivre l'ordre des items proposés dans le cahier des charges :

- Capacité à faire du candidat
- Caractéristiques du projet
- Cohérence financières du projet
- Délai de mise en œuvre

Modalité d'évaluation et de mise en œuvre des droits des usagers.

La liste des documents devant être transmis par le candidat est précisée dans l'annexe 1 du cahier des charges.

Les dossiers de candidature seront adressés :

En 1 exemplaire

Attention, les éléments de réponse de l'appel à projet devront **obligatoirement** être insérés dans une sous enveloppe cachetée avec la mention « **NE PAS OUVRIR- Avis d'appel à Projet pour la Création d'un Centre de Planification et d'Education Familiale à Saint Laurent du Maroni** » et sera ouverte à l'issue de la période de dépôt.

En recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président

Collectivité Territoriale de Guyane
Hôtel de la Collectivité Territoriale de Guyane
Carrefour de Suzini - 4179, Route de Montabo

97307 CAYENNE La date de clôture est fixée au vendredi 16 octobre minuit (cachet de la Poste faisant foi). Les dossiers parvenus après la date limite dépôt ne seront pas recevables.

Il est également possible de déposer en mains propres le dossier au

PPSS, 66, rue du général de Gaulle à Cayenne

5. Publication et modalités de consultation du présent avis :

L'avis d'appel à projet pour le CPEF de Saint Laurent du Maroni sera publié sur le site internet et les réseaux sociaux de la CTG.

Fait à Cayenne le 10 août 2020

Le Président de la Collectivité de Guyane